

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
Le label « Wallonie en Fleurs »

Le label « *Wallonie en Fleurs* » récompense les communes qui mettent leur savoir-faire au service d'aménagements durables, diversifiés et favorables à la biodiversité. Les lauréats reçoivent leur panneau de signalisation indiquant leur niveau de labellisation (1, 2 ou 3 fleurs) ainsi qu'un chèque-cadeau à faire valoir auprès de producteurs membres du réseau horticulteurs et pépiniéristes de Wallonie.

« *Wallonie en Fleurs* » permet donc aux participants d'améliorer la qualité de vie de leurs communes, de développer l'économie locale, de favoriser la cohésion sociale et d'agir en faveur de l'écologie. Soit autant d'atouts pour valoriser le patrimoine végétal et naturel de la Wallonie et en faire un lieu d'accueil privilégié pour les citoyens et les touristes.

Madame la Ministre pourrait-elle m'indiquer combien de communes sont labellisées « Wallonie en Fleurs » et me ventiler celles-ci par province ainsi que par niveau de labellisation? Une fois le label obtenu, celui-ci est-il soumis à révision chaque année?

Réponse de la Ministre Tellier:

[Décembre 2023]

Depuis 2017, « *Wallonie en Fleurs* » valorise celles et ceux qui mettent leur savoir-faire au service de l'amélioration de la qualité de vie.

Le label récompense les communes wallonnes qui mettent en place des aménagements et des projets de végétalisation durable qui tiennent compte de nos futures réalités climatiques. Le label s'inscrit sur des enjeux comme le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, la préservation du lien social et le respect de l'environnement. Il vise à permettre aux villes et communes d'améliorer le cadre de vie de leurs habitants et habitantes, en travaillant à la résilience de leur territoire.

Aujourd'hui, ce sont 69 communes qui sont labellisées pour leur engagement en faveur de la biodiversité. *(voir tableau en annexe)*

Pour conserver leur label, les communes doivent se présenter tous les 3 ans. Lors de l'édition 2023, 17 communes ont renouvelé leur label et 5 nouvelles communes ont participé (Celles, Chaumont-Gistoux, Dour, Herve et Tenneville).